

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 4 novembre 2024

Service social en faveur des élèves

Affaire suivie par : Laure Boretti Tél : 04 91 99 67 27

Mél: ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr

28-34 Bd Charles Nedelec 13231 Marseille Cedex 01 Le directeur académique des services de l'Éducation Nationale des Bouches du Rhône À Mesdames et Messieurs les chefs des établissements du second degré publics et privés sous contrat Monsieur le Directeur de l'E.R.E.A.

Monsieur le Directeur de l'E.R.E.A.

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
des écoles primaires publiques et privées sous
contrat S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspectrices et
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : Bulletin départemental relatif à la protection de l'enfance

La protection des mineurs constitue un enjeu social essentiel et, en ce domaine, l'Education National est souvent en première ligne dans le repérage de situations d'enfant en danger ou en risque de l'être.

En contact régulier et direct avec les enfants, le personnel de votre établissement est amené à constater les problématiques et à recueillir la parole des mineurs. Soumis à une obligation de vigilance, il se doit comme tout citoyen, de communiquer les cas de mauvais traitements ou de situations d'élèves en danger aux autorités administratives (cellule de recueil des informations préoccupantes CRIP) ou judiciaires (Parquet compétent).

Les lois du 05 mars 2007, et du 14 mars 2016 définissent les dispositifs et procédures afin de « garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits».

Vous trouverez ci-joint la procédure départementale, élaborée par mes services, qui organise les modalités d'application de cette loi, pour la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône. Je vous remercie de la transmettre à vos personnels et de veiller à sa bonne application.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration

Le directeur académique

Jean Yves BESSOL